

Conseil international des archives

Première conférence annuelle, Bruxelles, 23 et 24 novembre 2013

Annonce relative aux aides financières à la disposition des participants

Le Conseil international des archives (ICA) est heureux d'annoncer qu'il dispose d'un montant restreint qu'il pourra mettre à la disposition de membres originaires de pays à moyens réduits pour leur permettre d'assister à la conférence annuelle à Bruxelles en novembre 2013. Pour tous les détails relatifs au programme de la conférence et à l'inscription, consultez le site internet de la conférence (<http://www.ica.org/14502/a-propos-de-la-conference-annuelle-2013/programme-prliminaire-de-la-conference.html> <http://www.ica.org/14763/inscriptions/inscriptions.html>)

L'ICA accordera 20 bourses d'un maximum de 1 000€ chacune — 10 à des membres de pays francophones et 10 à des membres de pays non-francophones. Ces bourses visent à subventionner la plupart des coûts de participation à la conférence hormis les frais d'inscription, dont le financement est à assurer par d'autres biais (par exemple, par l'employeur). Les dépenses autorisées seront prises en charge uniquement sur présentation de justificatifs des frais de transport (en classe économique) et d'hébergement (hôtel à tarif raisonnable).

Les candidats doivent présenter leur demande en utilisant le formulaire de demande de financement de la conférence et en accordant une attention particulière dans leurs réponses aux critères de sélection ci-après. La date limite de soumission étant le 11 octobre 2013, les demandes sont à adresser à Margaret Crockett, Secrétaire générale adjointe, conférences (crockett@ica.org), dans les meilleurs délais. La sélection sera faite par cette dernière et par la responsable de l'administration puis validée par le Secrétaire général et le trésorier de l'ICA. Les participants seront informés de l'acceptation ou non de leur demande au plus tard le 18 octobre 2013. Nous conseillons aux candidats de se renseigner sur la nécessité et les conditions d'octroi d'un visa avant de soumettre leur dossier de subvention, afin de pouvoir l'obtenir dans les délais en cas d'acceptation de leur dossier.

Les critères suivants sont à respecter de façon obligatoire :

1. le candidat doit être membre de l'ICA
2. le candidat va apporter une contribution significative à la réussite de la réunion et donc à la réalisation des objectifs globaux de l'ICA
3. le candidat n'a pas récemment touché de subvention pour financer des déplacements liés à des activités de l'ICA
4. au sein du même organisme il n'existe aucun autre bénéficiaire de fonds ICA pour assister à la même réunion
5. le candidat lui-même doit être en mesure de contribuer aux coûts de participation (Nota : l'ICA ne règlera pas toutes les dépenses ; les candidats devront payer les frais d'inscription eux-mêmes au tarif privilégié de 400€)

Il est également souhaitable de remplir les critères suivants :

6. être prié d'assister à la réunion à l'invitation du secrétaire général de l'ICA, du président ou du trésorier
7. représenter un organisme, un pays ou une région qui est sous-représenté à l'ICA et pour lequel le thème de la conférence revêt un intérêt particulier

Conditions

S'ils sont sélectionnés, les bénéficiaires devront :

- s'inscrire immédiatement sur le site internet de la conférence
- rédiger un court article pour le site Internet de l'ICA ou toute autre publication pertinente ou être accepté comme intervenant lors d'une des séances
- éviter de réclamer le montant global de leurs dépenses, les frais d'inscription étant à financer par leur employeur, par un autre organisme de financement ou par eux-mêmes
- financer eux-mêmes toute dépense au-delà des 1 000€
- soumettre une demande de remboursement en utilisant le formulaire officiel de l'ICA, accompagné des pièces justificatives correspondantes, avant le 31 décembre 2013.